



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 février 2010 du
Conseil municipal de la Ville de Malartic tenue au 901, rue
Royale à Malartic à compter de 12h15.**

Avis de convocation : conformément aux *articles 323 et 338 de la
Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, un avis de convocation
pour la présente séance fut signifié à tous les membres du Conseil.

M. le maire, André Vezeau préside la présente séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est également présente:

Lucie Roger, directrice générale, trésorière et greffière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes,
constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION
2010-02-034

1.0.- **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous tel que présenté;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour;
- 2.0.- Demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de procéder à une étude sur les avantages et les inconvénients d'un regroupement des municipalités de Malartic, de Rivière-Héva et de Val-d'Or;
- 3.0.- Levée de la séance;



RÉSOLUTION
No de résolution
2010-02-035

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

2.0.- **Demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de procéder à une étude sur les avantages et les inconvénients d'un regroupement des municipalités de Malartic, de Rivière-Héva et de Val-d'Or**

ATTENDU QUE les élus des municipalités de Malartic, de Rivière-Héva et de Val-d'Or se sont rencontrés afin de discuter d'un possible regroupement des trois municipalités;

ATTENDU QUE les élus ont démontré de l'intérêt pour un tel regroupement;

ATTENDU QUE les élus des municipalités de Malartic, de Rivière-Héva et de Val-d'Or souhaitent donc faire réaliser une étude sur la pertinence de regrouper les trois municipalités;

ATTENDU QUE cette étude permettra aux élus d'évaluer les avantages et les inconvénients découlant d'un tel regroupement;

ATTENDU QUE les élus souhaitent que cette étude soit réalisée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE les élus des municipalités de Malartic, de Rivière-Héva et de Val-d'Or demandent au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de procéder à une étude sur les avantages et les inconvénients d'un regroupement de ces municipalités.

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-02-036

3.0.- **Levée de la séance**

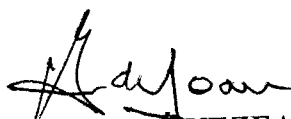
L'ordre du jour étant épuisé à 12h25,


IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée


ANDRÉ VEZEAU
MAIRE


LUCIE ROGER
GREFFIÈRE ADJOINTE